



## CHARTE ETHIQUE

\*\*\*\*\*

Version	Date	Révision			
1	06/2016	0	Validation/Diffusion	COMEX	COMEX
2	07/2023	1	MAJ	S FAUCHER	Juridique Conformité
	10/07/2023	0	Consultation	Référent Ethique et Conformité Groupe	
3	30/09/2024	2	MAJ + Ajout du paragraphe "Protection des actifs"	S. FAUCHER	Juridique Conformité
		0	Validation	JC ROBIN	Président
	01/10/2024	0	Diffusion	S FAUCHER	Juridique Conformité

**S**pie batignolles, groupe indépendant français, est un acteur global du bâtiment et des travaux publics. Il exerce ses activités dans six grands domaines : la construction, le génie civil et fondations, les travaux publics, l'énergie, l'immobilier et l'aménagement paysager, en France comme à l'international.

La présente Charte éthique fixe les principes de comportement éthique dans la conduite des affaires. Elle traduit les valeurs du groupe dans le respect de ses Fondamentaux.

Elle s'applique à toutes les filiales et à tous les collaborateurs du groupe.

Le groupe attend de ses filiales et de ses collaborateurs qu'ils agissent en accord avec ces principes éthiques en toutes circonstances quels que soient leur métier et leur niveau de responsabilité.

La gouvernance de Spie batignolles contribue à garantir intégrité, impartialité et honnêteté dans l'exécution des obligations du groupe et de ses actions vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes.

## 1. Respect des lois et des règlements

Spie batignolles s'engage à exercer ses activités dans le respect des lois, réglementations et normes françaises, européennes et internationales en vigueur dans les pays dans lesquels le groupe est établi ou intervient.

### Informations comptables et financières

Spie batignolles communique de manière sincère et régulière sur ses données financières ainsi que sur ses prévisions.

## 2. Relations commerciales

### Engagements contractuels

Outre le respect des lois en vigueur, Spie batignolles attache une importance particulière au respect et à la qualité de ses engagements contractuels. Le groupe s'assure que chacun de ses engagements est encadré par un contrat qui définit en toute transparence les droits et les obligations de chacune des parties.

Chaque contrat est signé par une personne habilitée dans le respect des processus de gouvernance du groupe.

### Prévention des conflits d'intérêts

Chaque collaborateur veille à n'exercer aucune activité directe ou indirecte susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts. Chaque collaborateur doit veiller à ce que tout agissement ou prise de décisions soit effectué dans l'intérêt de l'entreprise et soit adapté aux usages commerciaux de manière à ne pas créer d'avantages indus voire de conflits d'intérêts.

En cas de doute ou de risque de conflit d'intérêts, le collaborateur doit en informer immédiatement sa hiérarchie.

### Prévention de la corruption

Spie batignolles proscrie toute forme de corruption active ou passive dans ses transactions commerciales. Aucun collaborateur ne doit offrir ni accepter directement ou indirectement des avantages à un tiers dans le but d'influencer une négociation.

### Libre concurrence - Pratiques loyales

Spie batignolles proscrie les atteintes au libre jeu de la concurrence et plus particulièrement les actions/ententes concertées pour faire augmenter les prix et réduire la concurrence, les abus de position dominante et l'exploitation abusive de la situation de dépendance économique dans laquelle se trouve un client ou un fournisseur à l'égard de l'entreprise.





## 3. Relation avec les partenaires et les parties prenantes

### Relations avec les partenaires

Spie batignolles s'attache au respect des principes de probité et d'équité dans le choix de ses partenaires.

Spie batignolles informe ses partenaires, qu'ils soient clients, fournisseurs, sous-traitants ou autre partie prenante, de ses principes d'éthique et est attentif à ce que ces derniers respectent des principes équivalents.

En cas de recours à des consultants/agents commerciaux, Spie batignolles les sélectionne sur la base de leurs compétences et de leurs expériences. Il définit les prestations attendues ainsi que la rémunération qui y est liée. Enfin, Spie batignolles s'assure que la prestation fournie est en cohérence avec la rémunération.

### Prévention du travail illégal

Spie batignolles mène une politique active de lutte contre le travail illégal. Le groupe a mis en place des règles précises que chacun doit appliquer. Spie batignolles informe ses sous-traitants de ces règles et s'assure que celles-ci sont respectées.

### Préservation de l'environnement

Spie batignolles s'engage à respecter l'environnement des sites sur lesquels il intervient et s'efforce de réduire l'impact environnemental de ses activités.

## 4. Relations et comportement de travail

### Respect des personnes

Spie batignolles respecte les principes et les droits fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail. Le groupe veille à respecter la liberté d'association et de reconnaissance effective du droit de négociation collective, interdit toute forme de travail forcé ou obligatoire ainsi que le travail des enfants.

Spie batignolles proscrit toute forme de discrimination, pour quelle que cause que ce soit, à l'embauche et dans les relations de travail.

Les relations de management et les relations entre les collaborateurs de Spie batignolles sont fondées sur les principes de confiance et de respect. Le groupe proscrit toute forme de harcèlement.

Spie batignolles s'attache à préserver la santé, la qualité de vie au travail et la sécurité de ses collaborateurs. La politique de prévention mise en place mobilise au quotidien l'ensemble du management et des équipes.

### Confidentialité des informations - Devoir de loyauté

Chaque collaborateur s'oblige à un devoir de loyauté dans la conduite quotidienne de ses activités. A cet effet, il ne doit divulguer aucune information à caractère confidentiel et n'avoir aucun propos qui aurait pour effet de dénigrer le groupe ou ses collaborateurs

### Protection des actifs

Chaque collaborateur doit veiller à la protection des actifs du Groupe. Il est formellement interdit de bénéficier, personnellement ou de faire bénéficier un tiers des actifs ou services du Groupe dès lors que la pratique constituerait une charge pour le Groupe et ou serait contraire à une règle en vigueur.

### Utilisation des outils informatiques et de communication

Les outils informatiques et de communication mis à disposition des collaborateurs doivent être utilisés dans le respect des lois et des valeurs de respect humain. Chaque collaborateur s'oblige à une utilisation responsable de tous les outils auxquels il a accès (notamment médias y compris les réseaux sociaux) en ne diffusant aucune information qui puisse nuire aux intérêts, aux valeurs et à l'image du groupe et de ses collaborateurs.

## 5. Gouvernance de l'éthique

Le déploiement, le suivi et l'évolution de la charte et de ses principes sont assurés par le Comité Ethique et Conformité Groupe placé sous l'autorité du COMEX.